



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

N°15-2020 – 9 avril 2020

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Alain Gautron, Directeur Gérant



EDITO

PAS DE CONFINEMENT POUR LA DÉFENSE DU PERSONNEL

Pour le SNFOCOS, penser aux soignants, ce n'est pas que le soir à sa fenêtre, c'est une action et des revendications.

Pour le SNFOCOS, penser aux services publics, ce n'est pas qu'en période de grève ou de confinement, c'est une action et des revendications.

Pour le SNFOCOS, défendre le personnel de la Sécurité sociale, c'est défendre tous les personnels sans distinction, qu'ils soient administratifs, exécutants, managers, praticiens, médecins, agents de direction.

Défendre ces personnels, c'est défendre le service public de la Sécurité sociale, une Sécurité sociale à laquelle nous sommes attachés viscéralement.

Les actions valent mieux que les belles paroles, comme à chaque fois que j'ai senti que notre Sécurité sociale était en danger, j'ai pris l'initiative d'interpeller les Directeurs de caisses nationales, le directeur de l'Ucanss, le président du COMEX, la Directrice de la Sécurité sociale et, tout dernièrement, le Ministre de la Santé lui-même.

Par une série de courriers que je souhaite porter à votre connaissance dans cette édition de la Lettre de la Michodière, en toute transparence, j'ai pris mes responsabilités en exigeant des moyens pour que nos dirigeants valorisent enfin financièrement l'investissement quotidien de chaque salarié de l'institution.

Nous faisons la fierté de la Nation selon notre Ministre de tutelle, qu'il le prouve et rompe le cycle destructeur initié et renouvelé par ses prédécesseurs.

Et comme l'écrivait St Exupéry : " *Il est une sentinelle. Et chaque sentinelle est responsable de tout l'empire. Quand nous prendrons conscience de notre rôle même le plus effacé, alors seulement nous serons heureux*".

Alain GAUTRON, Secrétaire général du SNFOCOS

SOMMAIRE

Page 1 :

Edito : Pas de confinement pour la défense du personnel

Page 2 :

Courrier au Ministre des Solidarités et de la Santé

Page 3 :

Courrier au Président du COMEX de l'UCANSS

Page 4 :

Courrier aux Directeurs des Caisses Nationales

Courrier au Directeur

Général de la CNAM

Page 5 :

Courrier au Directeur Adjoint du Cabinet du Premier Ministre

Page 6 :

Prime « Macron » : Non à une prime aux sacrifiés et/ou aux oubliés, oui à une prime généralisée !

Pages 7 à 8 :

Edito d'Yves Veyrier du 6 avril 2020

« Mobilisés pour la santé aujourd'hui, pour l'être autant demain »

Objet : COVID-19 et mesures en faveur des personnels de la Sécurité sociale et des ARS

Copie pour information à : M. Raymond LE MOIGN, Directeur du cabinet

M. Thomas DEROCHE, Directeur adjoint du cabinet chargé de la santé

Monsieur le Ministre,

Pour le personnel de la Sécurité sociale, la solidarité, la santé et le service public sont plus que des mots, ce sont des notions cardinales qui guident l'activité quotidienne et des valeurs refuges.

Le pacte social nous unissant s'est traduit par une mobilisation massive pour assurer la continuité des missions de la Sécurité sociale et ainsi éviter qu'une éventuelle crise sociale ne s'ajoute à la crise sanitaire, notamment parmi les plus précaires de nos usagers.

Je constate avec intérêt que, dans un message diffusé hier aux agents relevant de votre ministère, vous partagez mes constats :

« Agents des agences régionales de santé, des services déconcentrés, de l'administration centrale, des caisses de sécurité sociale, vous êtes en première ligne et je sais votre implication quotidienne pour anticiper et organiser au mieux les soins et l'accompagnement des personnes les plus fragiles, en lien avec les établissements de santé, les établissements et services médico-sociaux et les professionnels de santé libéraux. Le Président de la République a plusieurs fois depuis le début de cette crise souligné le travail remarquable réalisé sur le territoire par les Agences régionales de santé ; je m'y associe pleinement. [...] Dans les caisses de sécurité sociale, vous répondez aux nombreuses questions du public, concernant les arrêts de travail, le versement des prestations sociales ou encore le report de l'exigibilité des cotisations ».

Nous partageons tous le même point de vue : l'investissement des personnels de la Sécurité sociale, malgré des conditions de travail difficiles (manque de matériels de protection en UGECAM, conditions dégradées de télétravail...), qu'ils soient administratifs ou soignants, dans les organismes de base, les UGECAM ou les ARS, doit être reconnu.

Par divers courriers, j'ai pris le soin d'interpeller les Directeurs de Caisses nationales, le Directeur de l'UCANSS, le Président du COMEX de l'UCANSS, la Directrice de la Sécurité sociale et enfin, M. Thomas FATOME, conseiller du Premier ministre.

Votre message se termine par les mots suivants : **« [...] Votre courage est ma fierté et l'État par la voix du Président de la République s'est engagé à ce que la Nation le reconnaisse au plus haut niveau. »**

Je m'adresse donc à vous pour que ces mots, comme ceux du Président de la République, soient suivis d'effets : j'en appelle à l'instauration d'un plan d'investissement et de revalorisation au profit des personnels, actuels et futurs, de la Sécurité sociale, de l'administratif au dirigeant, en passant bien entendu par les personnels médicaux et paramédicaux.

Ce plan doit procéder de 3 mesures principales :

- Allocation d'une prime exceptionnelle à l'ensemble des personnels, en la graduant le cas en échéant pour récompenser ceux qui ont dû ou voulu continuer de se rendre sur sites
- Déplafonnement de l'enveloppe dévolue aux négociations de nouvelles classifications des emplois et desserrement du calendrier pour y aboutir
- Enfin, et c'est une revendication récurrente depuis plusieurs années, revalorisation de la valeur du point.

A toutes fins utiles, je précise que certaines de ses mesures n'appellent pas le déblocage de fonds supplémentaires, seulement la réaffectation de moyens disponibles dans le cadre des COG et non utilisés par les organismes.

Enfin, j'en appelle à vous pour que des négociations nationales soient rapidement initiées afin que, comme le prévoit l'ordonnance N° 2020-323 du 25 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière de congés payés, de durée du travail et de jours de repos, des accords de branches soient négociés pour garantir aux personnels un traitement homogène, notamment en matière de congés, d'indemnités et d'accessoires du salaire. Leur dévouement ne doit pas les desservir en laissant certains directeurs remettre en cause les droits (contractuels, conventionnels et/ou légaux) des salariés comme c'est déjà malheureusement le cas dans certains organismes du régime général.

Restant à votre disposition pour échanger plus avant sur l'un ou l'autre des points évoqués supra, je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre l'expression de mes sincères salutations.

Le Secrétaire Général, Alain Gautron

Objet : COVID-19 et mesures en faveur des personnels du régime général

Copie pour information à : M. Raynal LE MAY, Directeur de l'UCANSS

Monsieur le Président,

Par divers courriers, j'ai pris le soin d'interpeller les Directeurs de Caisses nationales, le Directeur de l'UCANSS, vous-même en tant que Président du COMEX de l'UCANSS, la Directrice de la Sécurité sociale et enfin, M. Thomas FATOME, conseiller du Premier ministre.

A cette occasion, comme vous l'avez lu, j'ai demandé que l'investissement des personnels de la Sécurité sociale, qu'ils soient administratifs ou soignants, dans les organismes de base, les UGECAM ou les ARS, soit reconnu, tous saluant leur solidarité, leur sens du service public, malgré des conditions de travail difficiles (*manque de matériels de protection en UGECAM, conditions dégradées de télétravail...*).

Je constate avec intérêt que le Ministre de la Santé, M. Olivier VERAN, partage mes constats dans un message diffusé hier :

« Agents des agences régionales de santé, des services déconcentrés, de l'administration centrale, des caisses de sécurité sociale, vous êtes en première ligne et je sais votre implication quotidienne pour anticiper et organiser au mieux les soins et l'accompagnement des personnes les plus fragiles, en lien avec les établissements de santé, les établissements et services médico-sociaux et les professionnels de santé libéraux. Le Président de la République a plusieurs fois depuis le début de cette crise souligné le travail remarquable réalisé sur le territoire par les Agences régionales de santé ; je m'y associe pleinement. [...] Dans les caisses de sécurité sociale, vous répondez aux nombreuses questions du public, concernant les arrêts de travail, le versement des prestations sociales ou encore le report de l'exigibilité des cotisations.

[...] Votre courage est ma fierté et l'État par la voix du Président de la République s'est engagé à ce que la Nation le reconnaisse au plus haut niveau. »

L'organisation du travail en mode dégradé semble désormais être en marche, comme le prouvent les remontées relatives à la production ou aux contacts avec les usagers, grâce à l'investissement du personnel.

Il me semble donc important que le COMEX et la tutelle se positionnent désormais sur nos revendications :

- Négociation d'accords de branche d'une part afin de garantir aux personnels un traitement homogène, notamment en matière de congés, d'indemnités et d'accessoires du salaire,
- Allocation d'une prime exceptionnelle
- Déplafonnement de l'enveloppe dévolue aux négociations de nouvelles classifications des emplois et desserrement du calendrier pour y aboutir
- Enfin, et c'est une revendication récurrente, revalorisation de la valeur du point.

Monsieur le Président, j'insiste sur ce point : certaines de ses mesures n'appellent pas le déblocage de fonds supplémentaires, seulement la réaffectation de moyens disponibles dans le cadre des COG et non utilisés par les organismes.

Vous l'aurez compris, m'appuyant sur les propos du Président de la République et du Ministre de la Santé, j'en appelle donc à l'instauration d'un plan d'investissement et de revalorisation au profit des personnels actuels et futurs de notre institution.

Restant à votre disposition pour échanger plus avant sur l'un ou l'autre des points évoqués supra, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Le Secrétaire Général, Alain Gautron

**RETROUVEZ TOUS NOS ARTICLES EN LIGNE SUR
NOTRE SITE INTERNET**

WWW.SNFOCOS.ORG

Courrier du 2 avril 2020 adressé aux Directeurs des Caisses Nationales

Objet : Mesures financières exceptionnelles -COVID19

Messieurs les Directeurs Généraux,

Dans sa récente allocution, le Président de la République souhaite apporter « **une réponse claire et forte de court terme pour l'ensemble des personnels soignants comme pour l'ensemble des fonctionnaires mobilisés, afin de majorer les heures supplémentaires effectuées sous forme d'une prime exceptionnelle pour pouvoir accompagner financièrement cette reconnaissance** ».

Le gouvernement a annoncé également la possibilité aux employeurs des **secteurs essentiels** comme celui de la Sécurité sociale de **verser une prime** de 1.000 euros pouvant aller jusqu'à 2.000 euros selon les conditions de travail durant la crise du COVID-19.

Ces mesures s'adressent ainsi aussi aux personnels de la Sécurité sociale **dont vous avez salué l'engagement et la solidarité** pour assurer la **continuité du service public**.

Elles doivent donc bénéficier aux **salariés de la Sécurité sociale** qui sont engagés dans cette **bataille du service public** pour répondre aux besoins de la population.

Nous pensons en première intention aux **personnels médicaux et paramédicaux** des établissements de santé des UGECAM ou des centres de santé, mais plus largement à **tous les salariés** se rendant encore **sur les sites et ceux télétravaillant** dans des conditions souvent dégradées.

Pour mettre en place ces mesures il est possible de mobiliser les **moyens financiers disponibles dans le cadre des COG** (Conventions d'Objectifs et de Gestion).

Aussi, nous vous demandons de mobiliser et de nous communiquer le montant des excédents budgétaires qui ont été réalisés sur la gestion du personnel dans votre branche.

En outre, nous savons que la crise sanitaire et son confinement généreront **d'autres économies** sur la gestion des caisses vides de leur personnel pendant deux mois (reports d'embauches, frais de fonctionnement, frais de déplacements, etc.).

La Sécurité sociale a donc selon nous **les moyens financiers** pour mettre en œuvre les **recommandations nationales** du Président de la République et du gouvernement au profit des salariés de la Sécurité sociale mobilisés pour **la continuité du service public** dans cette crise sans précédent.

Le Secrétaire Général, Alain Gautron

Courrier du 2 avril 2020 adressé à Monsieur Nicolas Revel, Directeur Général de la CNAM

Objet : Situation des UGECAM

Monsieur le Directeur Général,

Lors de la conférence téléphonique du 25 mars dernier, je vous ai demandé que tout soit mis en œuvre pour protéger la santé des salariés de notre Institution. Je vous ai évoqué à cet égard la situation très tendue dans les UGECAM (*voir Lettre de la Michodière de ce jour en pièce jointe*) et vous ai demandé la communication de statistiques relatives à l'épidémie, tant pour le personnel que pour nos résidents.

En ma qualité de Président du Groupe de Protection Sociale Malakoff Humanis et administrateur du groupe UNIVI qui regroupe environ 50 établissements sanitaires et médico-sociaux, je suis destinataire, chaque semaine, de ce type de statistiques. Il paraît dès lors évident que l'assurance maladie dispose également de statistiques relatives à la situation de ses établissements.

C'est pourquoi Monsieur le Directeur Général, je vous demande, de nouveau et en toute transparence, de nous faire un point régulier de situation.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur Général, mes sincères salutations.

Le Secrétaire Général, Alain Gautron

Objet : COVID-19 et mesures en faveur des personnels du régime général

Copie pour information à : Mme Mathilde LIGNOT-LELOUP, Directrice de la Sécurité sociale

M. Renaud VILLARD, Président du COMEX

M. Raynal LE MAY, Directeur de l'UCANSS

Monsieur le Directeur,

Le Président de la République a déclaré solennellement lors de son allocution que la santé n'a pas de prix lors d'une de ses premières allocutions. Le 25 mars, il est allé plus loin en promettant la mise en place d'un « **plan massif d'investissement et de revalorisation de l'ensemble des carrières** » pour l'hôpital, à l'issue de la crise sanitaire du coronavirus.

Le chef de l'Etat a également demandé au gouvernement d'apporter « *une réponse claire et forte de court terme pour l'ensemble des personnels soignants comme pour l'ensemble des fonctionnaires mobilisés, afin de **majorer les heures supplémentaires effectuées sous forme d'une prime exceptionnelle pour pouvoir accompagner financièrement cette reconnaissance*** ».

Il est important que le personnel de la Sécurité sociale soit également pris en compte.

Depuis la mise en place des mesures exceptionnelles de confinement à compter du 17 mars 2020 à 12H, les personnels du régime général sont mis à contribution, dans leurs diversités et leurs spécificités, et s'investissent encore davantage en faisant preuve d'une solidarité saluée par les Directeurs des Caisses Nationales.

D'une part, nos personnels médicaux et paramédicaux (praticiens conseils, infirmières, personnel du Groupe UGECAM pour ne citer qu'eux) ont contribué à l'effort national. A cet égard, il faut rappeler que les praticiens conseils ont rapidement proposé leur aide, aux ARS notamment.

Un point d'attention particulier doit également être apporté au personnel du Groupe UGECAM qui, comme dans la plupart des établissements médicaux, a poursuivi ses missions malgré l'absence d'équipements de protection de base (masques, gel, blouses...). Ils doivent être pris en compte au rang des personnels soignants dont le chef de l'Etat loue la mobilisation.

D'autre part, c'est plus largement l'ensemble des personnels des organismes du Régime général, et des ARS, qui se mobilise chaque jour pour mener à bien les missions du Service Public de la Sécurité sociale. Face à la pénurie d'équipements, certains ont proposé dès les premiers jours d'utiliser leur matériel personnel pour exercer leur activité à domicile. D'autres ont renoncé à des congés pour ne pas abandonner leurs collègues, ont accepté de travailler dans des conditions inadaptées au télétravail habituellement (réseau inadapté, logement inadapté, présence d'enfants en bas âge...).

Comme vous le constatez, et aucun directeur de Caisse nationale ne vous dira le contraire, la continuité des missions a été mise en avant en début de crise, et le personnel a massivement répondu présent : il s'est mobilisé pour assurer la continuité des missions de la Sécurité sociale et ainsi éviter qu'une éventuelle crise sociale ne s'ajoute à la crise sanitaire, notamment parmi les plus précaires de nos usagers.

Pour ces raisons, et pour tant d'autres, le SNFOCOS fait appel à vous pour permettre aux Caisses nationales et à l'UCANSS d'apporter une réponse claire, forte et dans la durée aux personnels du régime général.

A travers **l'allocation d'une prime exceptionnelle** d'une part, de **la revalorisation de la valeur du point** d'autre part, et du **déplafonnement de l'enveloppe dévolue à la négociation d'une nouvelle classification des emplois**, le Gouvernement enverrait un message fort aux personnels actuels et futurs des organismes de Sécurité sociale, et ce message serait que leur dévouement et leur solidarité ont été entendus et justifient un **plan d'investissement et de revalorisation**.

Pour mettre en place certaines de ces mesures il est possible de mobiliser les **moyens financiers disponibles dans le cadre des COG** (Conventions d'Objectifs et de Gestion). En outre, nous savons que la crise sanitaire et son confinement généreront **d'autres économies** sur la gestion des caisses désertées de leur personnel pendant plusieurs semaines (reports d'embauches, frais de fonctionnement, frais de déplacements, etc.).

La Sécurité sociale a donc selon nous **les moyens financiers** pour mettre en oeuvre les **recommandations nationales** du Président de la République et du gouvernement au profit des salariés de la Sécurité sociale mobilisés pour **la continuité du service public** dans cette crise sans précédent.

Restant à votre disposition pour échanger plus avant sur l'un ou l'autre des points évoqués supra, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Secrétaire Général, Alain Gautron



PRIME « MACRON »

NON À UNE PRIME AUX SACRIFIÉS ET/OU AUX OUBLIÉS, OUI À UNE PRIME GÉNÉRALISÉE !

Fin 2018-début 2019, le SNFOCOS s'est activement mobilisé pour que le personnel des organismes du Régime général et des ARS bénéficie du versement de la Prime dite « Macron ».

Ce fut en vain puisque ce sont des miettes qui ont été versées à une minorité de salariés, et en dehors du dispositif MACRON : une prime d'un montant de 257 euros bruts réservée aux seuls employés, sous réserve d'avoir un coefficient développé n'excédant pas 259 points au 1^{er} mars 2019.

Le Gouvernement a, par une ordonnance du 1^{er} avril 2020, décidé d'assouplir les modalités de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat. Désormais, c'est une prime d'un montant de 2000 euros qui pourrait être versée aux salariés susvisés puisque nous disposons d'un accord d'intéressement.

Lors de sa mise en place, le montant de la prime pouvait être modulé en fonction de la rémunération, du niveau de classification, de la durée de présence effective pendant l'année ou la durée de travail prévue par le contrat de travail.

Un nouveau levier de modulation est prévu par l'ordonnance : les « conditions de travail liées à l'épidémie de COVID-19 ».

Après le rendez-vous manqué de 2019, et le sentiment généralisé de mépris ressenti par le personnel, c'est une nouvelle opportunité qui est offerte au COMEX de l'UCANSS de gratifier le personnel pour son engagement. Saluer le personnel c'est bien, mais ça ne paie pas les factures diraient certains ! Et du point de vue du personnel, la facture s'enchérit au gré des efforts demandés.

La date limite de versement de la prime étant repoussée au 31 août 2020, cela laisse le temps au

COMEX et à la tutelle de faire droit à la demande du SNFOCOS, demande portée par notre Secrétaire général : mettre en place un plan d'investissement et de financement et y intégrer cette prime exceptionnelle.

Il ne faudra toutefois pas se tromper de message : la prime ne doit pas être versée aux seuls salariés ayant été contraints de se rendre physiquement sur site pendant tout ou partie de la période de confinement. L'ensemble du personnel a vu ses conditions de travail impactées par l'épidémie de COVID-19 : certains ont dû se rendre sur site pendant 2 semaines après le début du confinement parce que leur direction n'avait pas anticipé le télétravail, d'autres s'y rendent tous les jours parce qu'ils sont sur des missions non télétravaillables (courrier, personnel des UGECAM..), nombreux sont ceux qui travaillent à domicile tout en gardant leurs enfants et/ou assurant leur suivi scolaire...Il ne s'agit pas ici de faire une litanie, mais bien de faire un constat : chacun est impacté, il est inutile (et ce serait contreproductif) d'utiliser de nouveau cette prime comme un outil de division des salariés !

Pour autant, il ne faut pas s'interdire, à ce stade, d'introduire une graduation du montant de la prime pour enfin valoriser et gratifier nos soldats des UGECAM, éternels oubliés et désormais en première ligne d'une guerre dont le terme demeure incertain.

En tout état de cause, cette allocation ne saurait faire oublier les revendications légitimes portées par le SNFOCOS : **2020 doit être l'année du déblocage des salaires ! Le personnel ne doit plus être une variable d'ajustement et il doit bénéficier de rémunération à la hauteur de son investissement pour fournir un service public de qualité !**

Chafik EL AOUGRI, Secrétaire national en charge de la Branche Maladie



EDITO D'YVES VEYRIER DU 6 AVRIL 2020

« MOBILISÉS POUR LA SANTÉ AUJOURD'HUI, POUR L'ÊTRE AUTANT DEMAIN »

Nous entrons dans la quatrième semaine de confinement. En temps normal, nous serions au début des congés de printemps, par rotation académique. Si le confinement implique de renoncer à ses vacances, sous peine de sanction, dans le même temps pourtant la pression à la reprise d'activités non essentielles augmente.

En cohérence avec les consignes répétées du confinement, FO soutient de limiter le travail en présentiel, sur place, aux activités essentielles, répondant aux besoins indispensables de la population. Les adhérents, militants et responsables des syndicats FO sont mobilisés, en ce sens, soit directement sur le terrain en tant que salariés, soit en relation avec leurs collègues salariés. Leur préoccupation constante est de s'assurer des moyens requis pour la sécurisation de la santé des salariés concernés. Le reste peut et doit attendre. Il s'agit de freiner au plus vite le Coronavirus et ainsi de soulager les services hospitaliers.

Et pour cause, si l'on espère en voir se produire les premiers effets avec le ralentissement des entrées aux urgences et des cas de décès, signes du ralentissement de la contagion, la situation demeure incertaine et extrêmement tendue dans les services hospitaliers.

Bien que nous soyons loin de voir, avec un degré relatif de confiance, l'issue de la crise sanitaire, on voit maintenant venir aussi les interrogations, les réflexions ou encore les propositions pour l'après.

Des journalistes interrogent, y compris sur le devenir de certaines réformes, dont celle des retraites !

Le président de la République lui-même a invité, le 12 mars, à interroger le modèle de développement dans lequel s'est engagé notre monde depuis des décennies et qui dévoile ses failles au grand jour, poursuivant en affirmant que la santé gratuite sans condition de revenu, de parcours ou de profession, notre État providence, ne sont pas des coûts ou des charges mais des biens précieux, et encore, qu'il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché.

Quelques jours plus tard, il ajoutait que toutes les réformes en cours seraient suspendues, à commencer par la réforme des retraites.

À FO, on ne s'abreuve pas de paroles. L'après dépendra beaucoup de la façon dont sera gérée la crise.

**On mesure à quel point nos
systèmes de sécurité sociale
nous protègent**

Autant étaient indispensables la mobilisation massive de l'activité partielle et du télétravail, comme les mesures complémentaires appelées par FO (indemnisation chômage, saisonniers,

intermittents, travailleurs indépendants, salariés du particulier employeur...), autant nous avons dit au président de la République, quand il a reçu les interlocuteurs sociaux, notre opposition aux ordonnances permettant aux entreprises de déroger au temps de travail, de repos et au repos dominical.

Comme nous avons appelé à des mesures coercitives pour interdire le versement de dividendes et imposer que la priorité soit de consacrer les bénéfices à l'investissement, immédiat pour la santé et à venir pour protéger l'activité et l'emploi. Ou encore en revendiquant la mise en place d'une fiscalité spécifique sur les hauts revenus et la spéculation.

L'après dépendra aussi de l'état d'esprit dans lequel seront projetées les politiques nécessaires.

On mesure à quel point nos systèmes de sécurité sociale nous protègent par comparaison avec la situation d'autres pays, comme les États Unis où les salariés se retrouvent aujourd'hui à la fois massivement au chômage et sans assurance santé et retraite.

L'apaisement immédiat demandait à tout le moins que soit annoncée la suspension des réformes, à commencer par celle des retraites, à l'opposé de l'attitude incompréhensible et inacceptable du gouvernement le 29 février quand, en pleine crise sanitaire, il décidait le 49-3.

Mais, pour FO, il faudra aller tout de suite au-delà. Notre position demeure celle de l'abandon de ce projet de réforme pour que l'on puisse revenir à la

consolidation et à l'amélioration de notre système d'ensemble de la Sécurité sociale, de la santé aux retraites en passant par l'Assurance chômage. Sur l'Assurance chômage, nous demandons d'ailleurs de revenir à la convention négociée en 2017, qu'il sera alors temps d'améliorer.

En temps de crise, nul ne conteste que l'on rompe avec les visions strictement comptables qui, depuis trop longtemps, ont réduit le service public à une dépense. Il ne serait pas compris qu'on en revienne aux politiques de rigueur, dont la seule aune est celle des intérêts financiers, se traduisant par les réductions d'emplois, de moyens et les fermetures de services, par des réformes contestées, à l'image de la transformation de la fonction publique.

Et, nous l'avons dit souvent ces derniers jours et dernières semaines : il faudra engager un grand plan de reconsidération, de revalorisation de tous ces métiers, dont trop nombreux ne voyaient pas le rôle indispensable pour la société. FO avait déjà lancé une campagne en faveur des métiers de services à la personne dans leur ensemble, dont les assistantes maternelles, l'aide aux personnes âgées et handicapées, particulièrement mobilisés. Cela doit être élargi à bien d'autres : les agents d'entretien, des entreprises de nettoyage, de sécurité, les salariés des transports et de la logistique, du commerce, du déchet...

Pour ce qui concerne l'activité et l'organisation de l'économie, nous avons souvent mis en garde contre

les modalités dérégulées de la mondialisation, n'ayant comme finalité que les profits au prix du moins-disant social et environnemental. Bien sûr se pose et se posera plus fortement encore la nécessité de renouer avec une stratégie en matière industrielle permettant de garantir la production des biens et services indispensables, à commencer en matière de santé et d'alimentation.

Nous savons que demeureront les risques, associés au changement climatique ou à l'impact du numérique. Nous y sommes attentifs depuis longtemps et le demeurons.

Des dispositions coordonnées d'urgence, respectant les droits sociaux avec un rôle plus efficient de l'Organisation internationale du travail, doivent être prises. Nous avons d'ailleurs rappelé qu'au sortir de la Première Guerre mondiale avait été fondée l'OIT et, avec elle, affirmés la liberté syndicale, le rôle de la négociation collective et adoptée la première convention internationale du travail fixant la durée maximale hebdomadaire à 48 heures !

Dans l'immédiat, FO, ses adhérents, militants et syndicats sont mobilisés pour la santé et l'emploi des salariés face à la crise sanitaire.

Nous le serons autant demain, pour un après donnant la primauté à la justice sociale.

Yves Veyrier, Secrétaire général de Force Ouvrière

NOS PARTENAIRES



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)

